République Française
Département LOIRET
Canton DE MONTARGIS
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2026_0758

INTERDICTION D'USAGE DES TERRAINS DU STADE DE PLATTEVILLE
ALERTE METEOROLOGIQUE

Le Maire de Villemandeur ;,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2211-1, L. 2212-1, L2213-1 et L2213-2 ;
VU le Code du sport ;
VU la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et la préservation des installations sportives ;
CONSIDERANT les conditions météorologiques ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans un souci de prévention et de sécurité publique, d'interdire temporairement l'accès au stade municipal de Platteville ;

ARRETONS

Article 1 : Le stade municipal de Platteville, situé 100 rue Chambon – 45700 VILLEMANDEUR, est fermé au public à compter du **vendredi 23 octobre 2026 à 08h00 et jusqu'au samedi 24 octobre 2026 à 08h00.**

Article 2 : Toute activité sportive ou événement prévus sur ce site sont suspendus durant la période de fermeture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du stade et sur le site internet de la mairie.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera passible de sanctions conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à, Monsieur le Président du club, Monsieur le Référent planification du club, Madame la Responsable du service vie associative du Villemandeur, Monsieur le Référent du district, Monsieur le Référent de la ligue du Centre, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 23/10/2026

Le Maire,

Fanny GANNAT

Date d'affichage : 23/10/2026